

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CHANGEMENT DE CATEGORIE

SICAV AMEN

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992
Siège Social : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 20 février 2018, d'octroyer un agrément pour le changement de la catégorie de SICAV AMEN de SICAV mixte à SICAV obligataire.